

Évaluations statistiques

Statistiques annuelles 2016, analyse pour l'ensemble de la Suisse



26.01.2017

Centre national de prestations, EBP Schweiz AG, Zollikerstrasse 65, 8702 Zollikon

Évaluations statistiques, Statistiques annuelles 2016, analyse pour l'ensemble de la Suisse

Remarques préliminaires

Le Programme Bâtiments se compose de deux volets :

- Part A : Un volet national, qui subventionne des mesures d'assainissement énergétique portant sur l'enveloppe des bâtiments. Cette partie du programme dispose de 133 millions de francs par an provenant de la taxe sur le CO₂.
- Part B : Des programmes supplémentaires cantonaux, pour la promotion des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments. Ce second volet du programme dispose d'un montant maximum de 67 millions de francs provenant de la taxe sur le CO₂, que les cantons doivent compléter par un montant au moins équivalent.

Ce rapport contient diverses évaluations statistiques liées exclusivement au volet national (enveloppe du bâtiment). Les formulaires de demande entrés dans le système de gestion des informations (MIS) et les informations qui peuvent y être consultées constituent la base de ces évaluations statistiques.

Principaux résultats

Avec Le Programme Bâtiments, la Confédération et les cantons entendent réduire considérablement la consommation énergétique du parc immobilier suisse et les émissions de CO₂. Cet objectif est pertinent et raisonnable : en Suisse, plus de 40 % de la consommation énergétique et des émissions de CO₂ sont générées par le secteur du bâtiment. Environ 1,5 million de maisons nécessiteraient de toute urgence un assainissement énergétique – or, seulement 1 % environ des objets immobiliers existants sont rénovés chaque année. En lançant Le Programme Bâtiments, la Suisse apporte une contribution majeure à la protection du climat.

Au cours des deux premières années d'exploitation, la demande a largement dépassé les moyens disponibles. Afin de pouvoir garantir la disponibilité des subventions pendant la durée intégrale du programme et d'optimiser son effet en matière d'émissions de CO₂, la Confédération et les cantons ont procédé à une adaptation du programme en 2011 ainsi qu'en 2012. Par ailleurs, la taxe sur le CO₂ sur les combustibles fossiles a été augmentée début 2014 de 36 à 60 Fr./t CO₂ et début 2016 de 60 à 84 Fr./t CO₂, les objectifs de réduction des émissions n'ayant pu être respectés. Il a ainsi été possible d'assurer la continuité du financement du programme.

L'essentiel des statistiques annuelles 2016 en un coup d'œil :

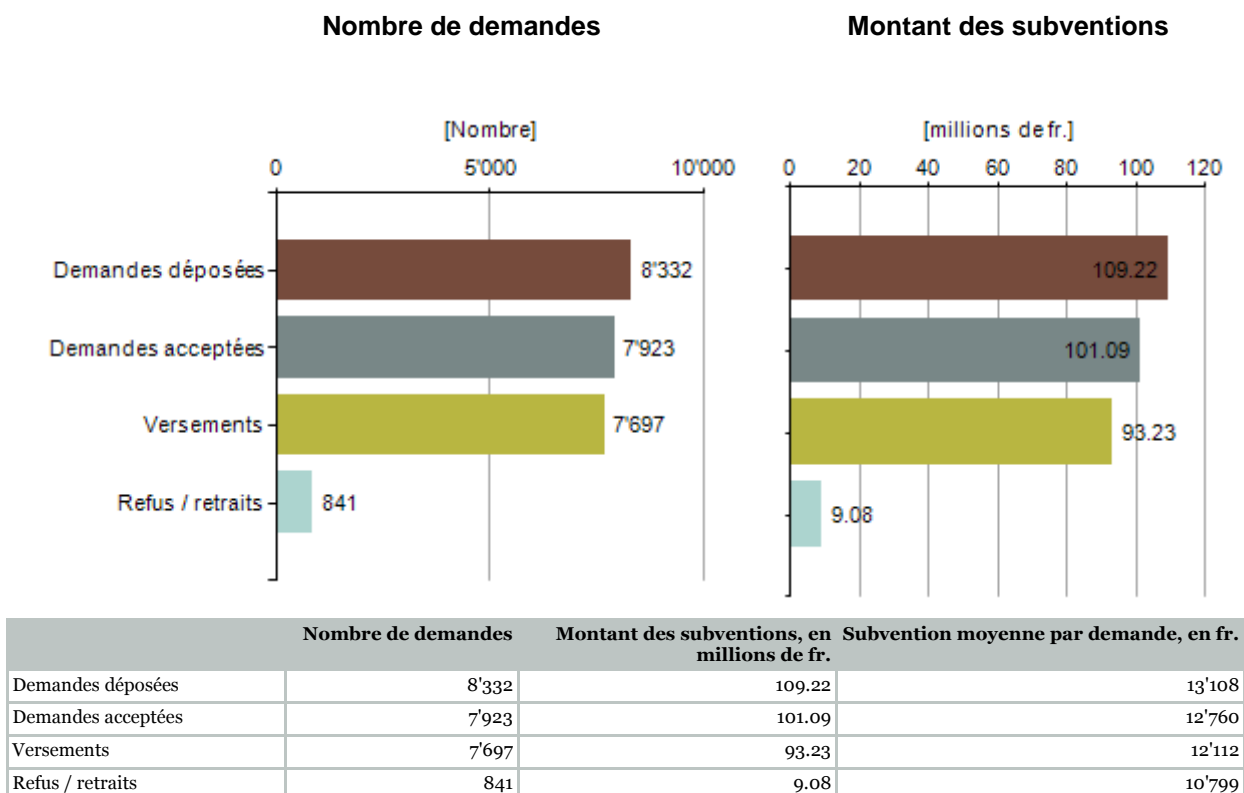
- En 2016, 8'332 demandes de subvention ont été déposées, représentant un montant total d'environ 109 millions de francs. Le nombre des demandes déposées est ainsi resté constant par rapport à l'année précédente. Le montant des subventions demandées a quelque peu augmenté par rapport à 2015.
- Près de 7'700 demandes ont été clôturées en 2016 pour un montant total de 93 millions de francs de subventions qui ont pu être versés aux requérants. Ce chiffre est en léger recul par rapport à l'année précédente.
- Sur l'ensemble de la Suisse, le montant de subvention octroyé en 2016 pour une demande moyenne était de 12'100 francs.
- Selon les cantons, sur 1'000 bâtiments, 3 (Genève) à 9 (Bâle-Ville) assainissements de bâtiments ont obtenu une subvention du Programme Bâtiments en 2016.
- Les demandes d'assainissement de toitures (en tant qu'éléments de construction) ont augmenté par rapport à ces dernières années au détriment de tous les autres éléments de construction. En 2016, les toits ont été de loin, devant les façades, l'élément de construction le plus fréquemment subventionné.
- Grâce aux subventions versées en 2016, une surface de près de 3,3 millions de mètres carrés au total a été assainie énergétiquement : 209'000 mètres carrés de fenêtres, 1,6 million de mètres carrés de surface de toitures et plus de 1,2 million de mètres carrés de façades.

Nombre et montant des demandes

Aperçu général pour l'ensemble de la Suisse

Aperçu

Année 2016, Suisse



Le nombre de demandes déposées est resté à peu près constant entre 2014 et 2016. En 2016 8'332 demandes ont été déposées, soit seulement 18 de moins que l'année précédente. Par comparaison : en 2010, les demandes atteignaient environ 30'000, en 2013, elles se montaient encore à 10'000. Le montant des subventions demandées s'est avéré en légère augmentation comparativement aux deux années précédentes et se situait autour de 109 millions de francs (6 % de plus que l'année dernière).

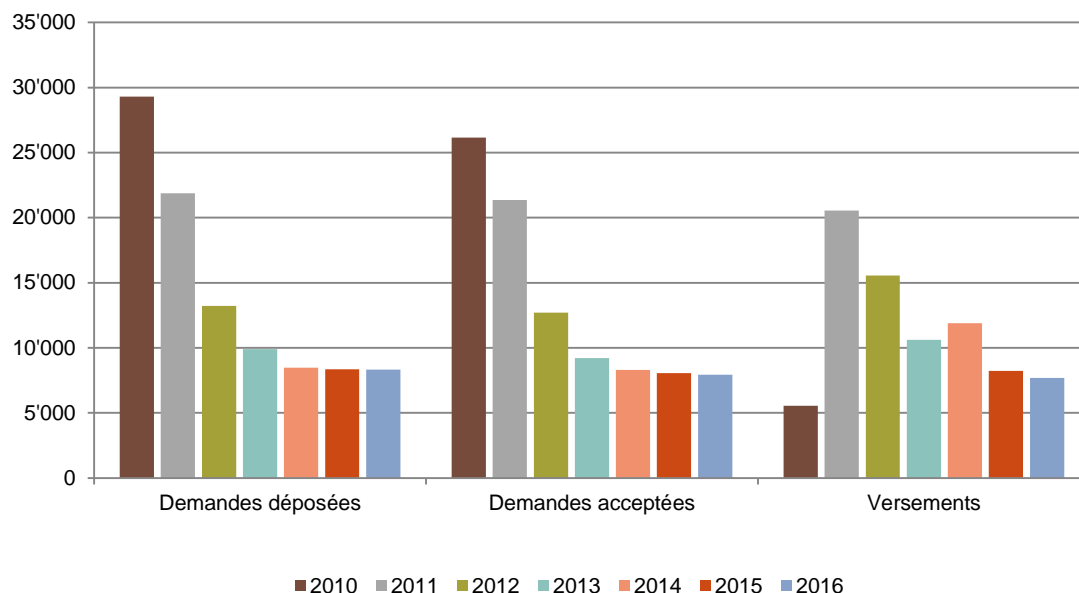
Le nombre de demandes clôturées et de versements a connu un nouveau recul, affichant un net ralentissement de la réduction par rapport à l'année précédente. En 2016, le nombre de subventions versées a été de 7'697, soit 527 de moins qu'en 2015. Une évolution similaire est constatée pour les montants versés. Avec un total de 93 millions de francs, les versements ont régressé d'environ 7 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Les refus et les retraits ont également légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

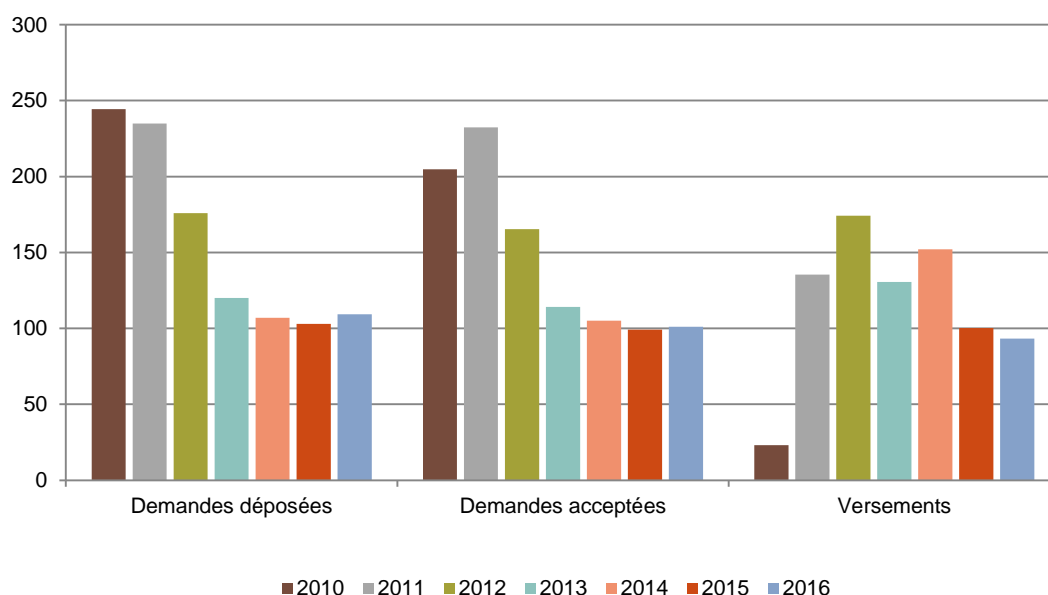
Les montants moyens des versements n'ont guère changé, ceux des demandes déposées en 2016 sont en augmentation.

Évolution du nombre de demandes et du montant de subvention
Toutes les années depuis le lancement du programme (2010), ensemble de la Suisse

Nombre de demandes

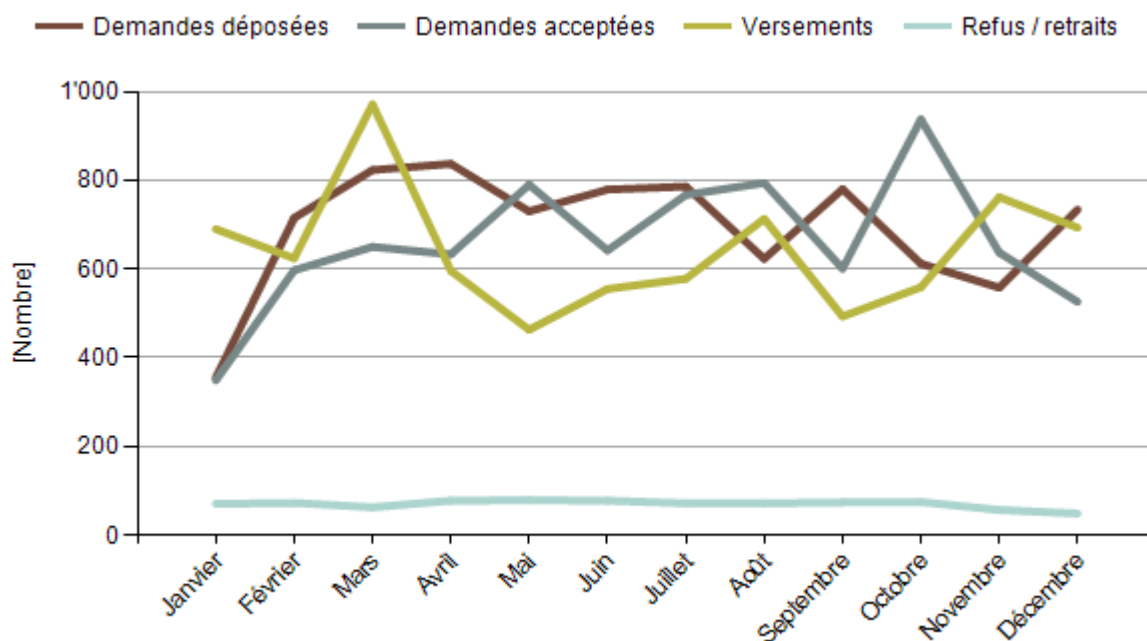


Montant de subventions (millions de fr.)



Nombre de demandes par mois (dans MIS)

Année 2016, Suisse



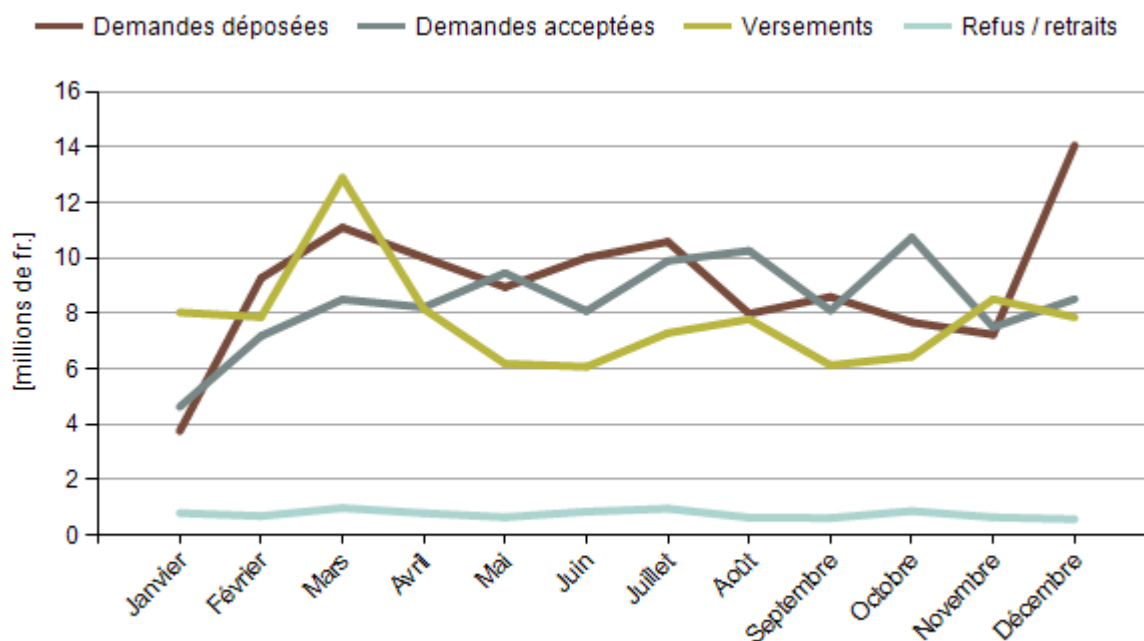
Mois	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Refus / retraits
Janvier	355	349	690	71
Février	715	597	624	73
Mars	823	650	971	63
Avril	837	633	596	78
Mai	730	790	463	79
Juin	779	642	555	78
Juillet	786	767	578	72
Août	623	794	713	72
Septembre	780	601	493	74
Octobre	612	937	559	75
Novembre	558	637	762	57
Décembre	734	526	693	49
Total	8'332	7'923	7'697	841

Le nombre moyen de demandes déposées est généralement plus élevé au printemps et en été que pendant les mois d'hiver. Le nombre de demandes acceptées et de versements par mois dépend entre autres des critères de priorité fixés par les centres de traitement lors du traitement de la demande. C'est ce qui explique les fluctuations plus importantes au cours d'une année.

En moyenne, 700 demandes par mois ont été acceptées et 640 payées.

Montant des subventions par mois (dans MIS)

Année 2016, Suisse



Mois	Demands déposées, en millions de fr.	Demands acceptées, en millions de fr.	Versements, en millions de fr.	Refus / retraits, en millions de fr.
Janvier	3.76	4.63	8.04	0.80
Février	9.27	7.18	7.87	0.69
Mars	11.09	8.50	12.89	0.98
Avril	10.02	8.22	8.16	0.80
Mai	8.95	9.46	6.18	0.65
Juin	10.01	8.08	6.08	0.85
Juillet	10.58	9.89	7.29	0.96
Août	7.99	10.26	7.79	0.64
Septembre	8.60	8.11	6.13	0.62
Octobre	7.68	10.74	6.44	0.87
Novembre	7.24	7.50	8.51	0.65
Décembre	14.05	8.52	7.86	0.58
Total	109.22	101.09	93.23	9.08

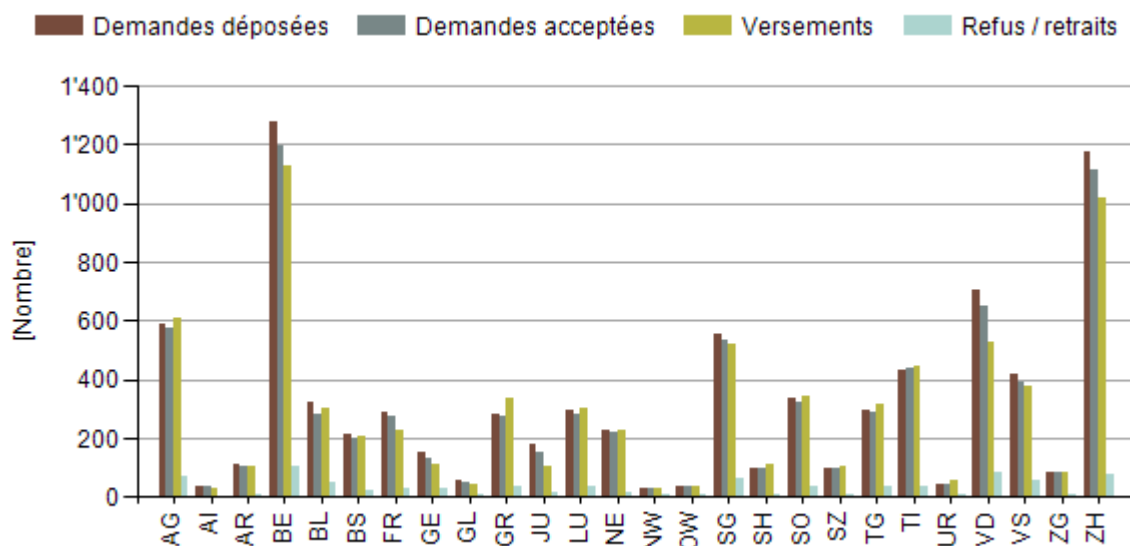
Les fluctuations saisonnières du montant mensuel de subvention correspondent aux mêmes fluctuations que pour le nombre de demandes par mois (voir page précédente). En 2016, il convient de noter la forte hausse de décembre. Les années précédentes également, on avait eu une brève augmentation transitoire liée au fait qu'un nombre supérieur à la moyenne de gros, voire très gros projets avaient été déposés en décembre. Ce phénomène s'est encore beaucoup plus accentué en 2016 qu'auparavant. Cela peut s'expliquer par le fait que Le Programme Bâtiments connaîtra un repositionnement du point de vue organisationnel au début de 2017 et que de grands acteurs ont voulu s'assurer d'obtenir des subventions.

En moyenne, le montant mensuel des demandes déposées s'est élevé à 9,1 millions de francs tandis que les subventions versées représentaient un montant mensuel d'à peine 7,8 millions de francs.

Situation dans les cantons

Nombre de demandes dans les cantons

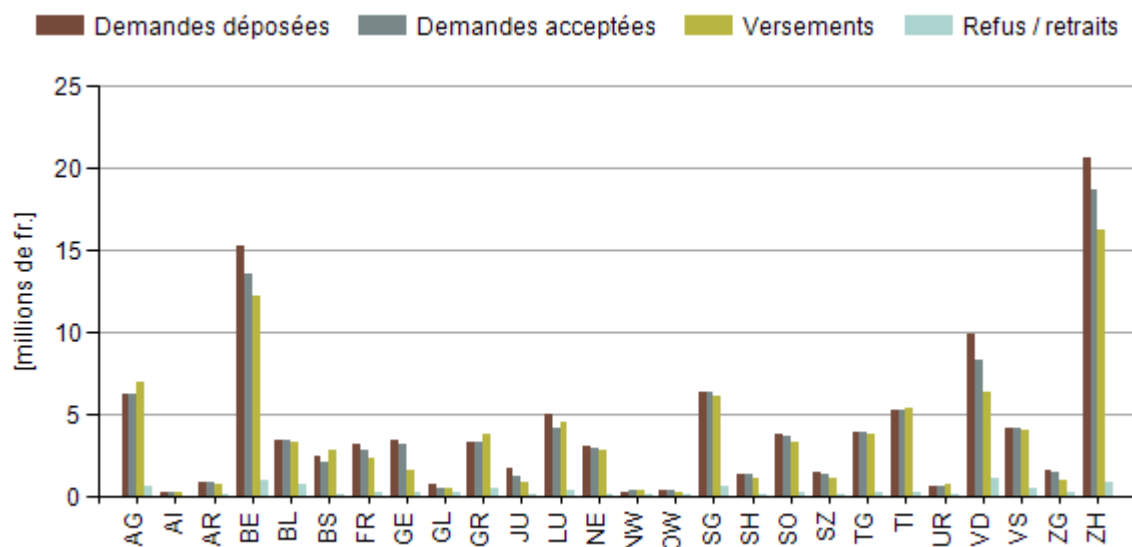
Année 2016, Suisse



Canton	Demands déposées	Demands acceptées	Versements	Refus / retraits
Argovie	586	577	606	67
Appenzell Rhodes-Intérieures	34	34	32	0
Appenzell Rhodes-Extérieures	109	104	103	8
Berne	1'279	1'199	1'129	106
Bâle-Campagne	324	282	302	51
Bâle-Ville	214	200	204	24
Fribourg	286	272	230	26
Genève	152	130	111	29
Glaris	59	51	46	9
Grisons	282	275	335	39
Jura	177	154	107	15
Lucerne	298	285	300	33
Neuchâtel	229	221	225	16
Nidwald	30	31	31	1
Obwald	37	37	39	2
Saint-Gall	552	535	518	65
Schaffhouse	98	99	112	9
Soleure	333	322	343	35
Schwyz	97	99	107	6
Thurgovie	295	288	315	35
Tessin	429	436	444	35
Uri	43	45	56	3
Vaud	707	650	527	85
Valais	417	394	374	57
Zoug	87	86	82	8
Zurich	1'178	1'117	1'019	77
Total	8'332	7'923	7'697	841

Montant des subventions dans les cantons

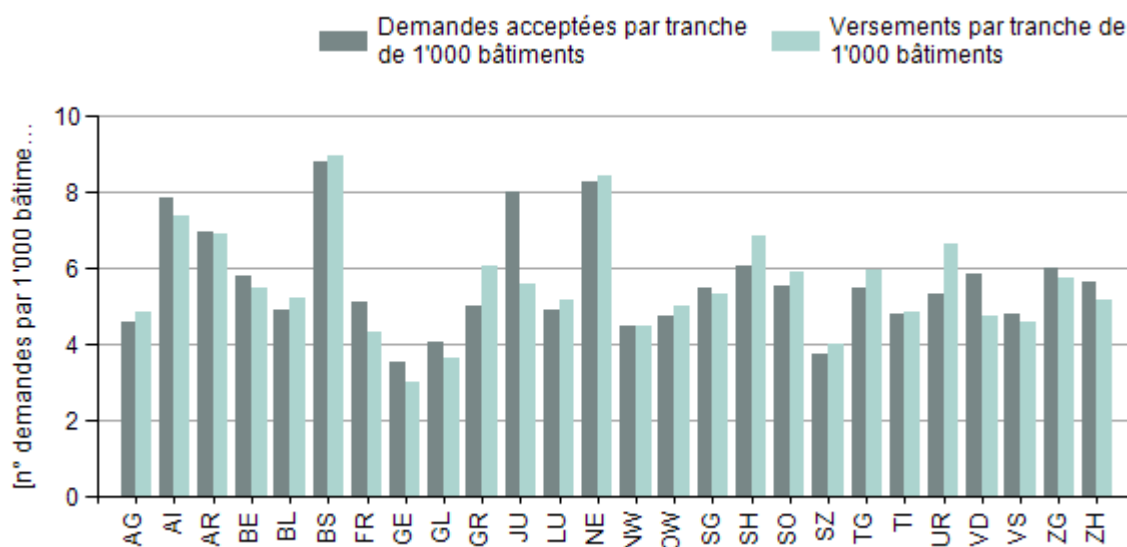
Année 2016, Suisse



Canton	Demandes déposées, en millions de fr.	Demandes acceptées, en millions de fr.	Versements, en millions de fr.	Refus / retraits, en millions de fr.
Argovie	6.26	6.25	6.97	0.68
Appenzell Rhodes-Intérieures	0.31	0.31	0.33	0.00
Appenzell Rhodes-Extérieures	0.92	0.86	0.80	0.07
Berne	15.33	13.55	12.27	0.95
Bâle-Campagne	3.49	3.46	3.28	0.77
Bâle-Ville	2.50	2.16	2.89	0.10
Fribourg	3.15	2.89	2.30	0.28
Genève	3.39	3.26	1.62	0.25
Glaris	0.75	0.53	0.57	0.28
Grisons	3.32	3.31	3.76	0.54
Jura	1.71	1.29	0.92	0.21
Lucerne	5.00	4.13	4.56	0.45
Neuchâtel	3.04	2.96	2.79	0.20
Nidwald	0.31	0.35	0.35	0.00
Obwald	0.44	0.45	0.29	0.01
Saint-Gall	6.35	6.37	6.19	0.60
Schaffhouse	1.32	1.35	1.14	0.14
Soleure	3.76	3.69	3.33	0.27
Schwyz	1.53	1.42	1.17	0.04
Thurgovie	3.95	3.92	3.85	0.26
Tessin	5.33	5.30	5.45	0.25
Uri	0.64	0.63	0.74	0.02
Vaud	9.97	8.38	6.34	1.13
Valais	4.15	4.14	4.08	0.51
Zoug	1.67	1.46	1.03	0.24
Zurich	20.66	18.68	16.22	0.83
Total	109.22	101.09	93.23	9.08

Comparaison intercantonale du nombre de demandes acceptées et de versements

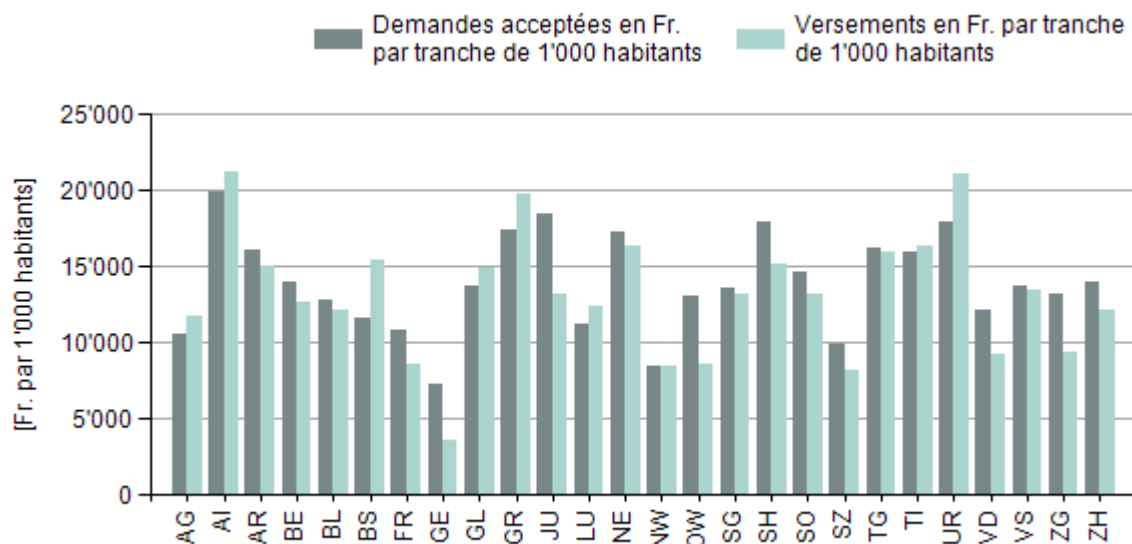
Année 2016, Suisse



Canton	Demandes acceptées par tranche de 1'000 bâtiments	Versements par tranche de 1'000 bâtiments
Argovie	4.61	4.84
Appenzell Rhodes-Intérieures	7.83	7.37
Appenzell Rhodes-Extérieures	6.96	6.89
Berne	5.82	5.48
Bâle-Campagne	4.88	5.23
Bâle-Ville	8.77	8.95
Fribourg	5.14	4.35
Genève	3.54	3.02
Glaris	4.07	3.67
Grisons	4.99	6.08
Jura	8.02	5.57
Lucerne	4.93	5.19
Neuchâtel	8.25	8.40
Nidwald	4.50	4.50
Obwald	4.76	5.02
Saint-Gall	5.50	5.33
Schaffhouse	6.07	6.86
Soleure	5.53	5.89
Schwyz	3.73	4.03
Thurgovie	5.47	5.98
Tessin	4.79	4.87
Uri	5.34	6.64
Vaud	5.84	4.73
Valais	4.82	4.58
Zoug	6.03	5.75
Zurich	5.65	5.16

Comparaison intercantonale des montants des demandes acceptées et des versements

Année 2016, Suisse



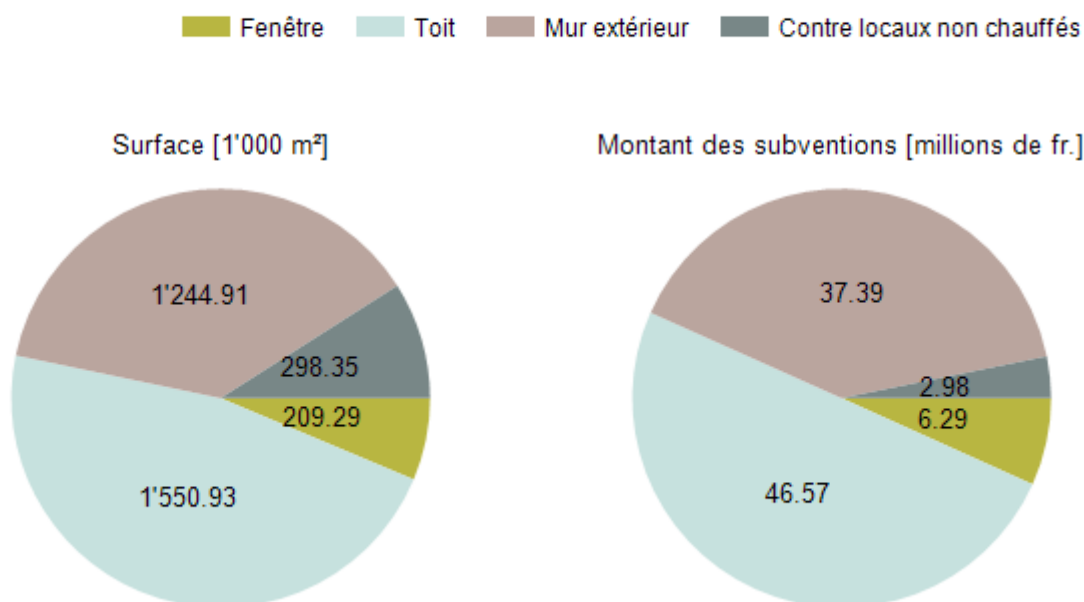
Canton	Demandes acceptées en Fr. par tranche de 1'000 habitants	Versements en Fr. par tranche de 1'000 habitants
Argovie	10'566	11'773
Appenzell Rhodes-Intérieures	19'868	21'216
Appenzell Rhodes-Extérieures	16'138	15'027
Berne	13'977	12'659
Bâle-Campagne	12'763	12'080
Bâle-Ville	11'589	15'464
Fribourg	10'769	8'569
Genève	7'300	3'642
Glaris	13'705	14'835
Grisons	17'375	19'743
Jura	18'415	13'194
Lucerne	11'210	12'377
Neuchâtel	17'319	16'296
Nidwald	8'498	8'495
Obwald	13'060	8'536
Saint-Gall	13'529	13'129
Schaffhouse	17'966	15'173
Soleure	14'654	13'215
Schwyz	9'856	8'128
Thurgovie	16'229	15'931
Tessin	15'934	16'387
Uri	17'916	21'021
Vaud	12'174	9'209
Valais	13'651	13'450
Zoug	13'183	9'356
Zurich	14'018	12'170

Analyse détaillée

Versements par élément de construction

Année 2016, Suisse

Les montants de subvention indiqués sont calculés à partir des données relatives aux surfaces et aux subventions. Le montant des subventions pour une demande portant sur plusieurs éléments de construction est réparti en conséquence.



Élément de construction	Surface, en milliers de m ²	%	Montant des subventions, en millions de fr.	%
Fenêtre	209.29	6.3	6.29	6.7
Toit	1'550.93	46.9	46.57	49.9
Mur extérieur	1'244.91	37.7	37.39	40.1
Contre locaux non chauffés	298.35	9.0	2.98	3.2
Total	3'303.48	100.0	93.23	100.0

Les contributions pour le remplacement de fenêtres ne s'élèvent plus qu'à 30 francs/m² depuis fin avril 2012, et le seul remplacement de fenêtres ne donne plus droit à une subvention que si les façades et les toitures qui les entourent sont aussi parallèlement assainies. C'est pourquoi la part des fenêtres est très petite tant sur le plan des surfaces que des montants de subvention. La proportion des subventions destinées à ces mesures (6,7 %) est ici légèrement supérieure à celle de la surface concernée (à peine 6,3 %).

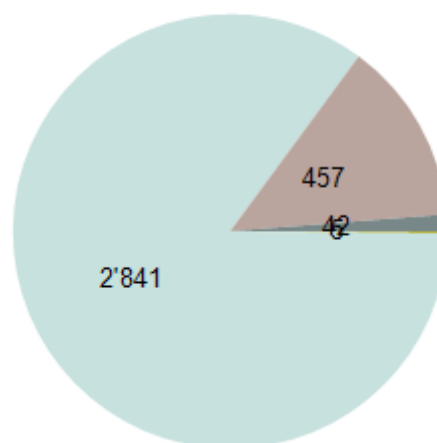
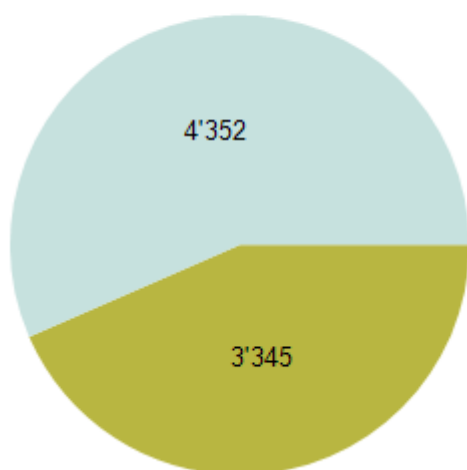
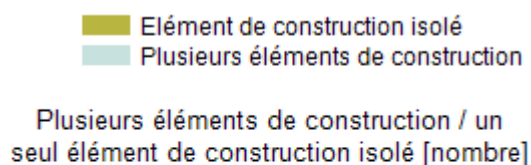
La situation s'inverse dans le cas de l'isolation contre des locaux non chauffés : bien qu'elle constitue 9 % des surfaces assainies, sa part ne représente qu'environ 3 % du montant des subventions versées, les tarifs de subventions pour ce type de mesure étant bas (10 francs/m²).

Plus de 80 % des surfaces et des subventions concernaient l'assainissement énergétique de toitures et de façades. Pour tous les éléments de construction, les proportions des surfaces et des subventions n'ont dans l'ensemble que peu changé par rapport à l'année précédente.

Versements pour des demandes portant sur un seul élément de construction

Année 2016, Suisse

Évaluation des demandes pour des mesures isolées (rénovation d'un seul élément de construction) et des demandes pour plusieurs éléments de construction.



Plusieurs éléments de construction / un seul élément de construction isolé	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Élément de construction isolé	3'345	43.5	9'451
Plusieurs éléments de construction	4'352	56.5	14'158
Total	7'697	100.0	12'112

Élément de construction isolé	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Fenêtre	5	0.1	13'684
Toit	2'841	84.9	9'486
Mur extérieur	457	13.7	9'623
Contre locaux non chauffés	42	1.3	4'710
Total	3'345	100.0	9'451

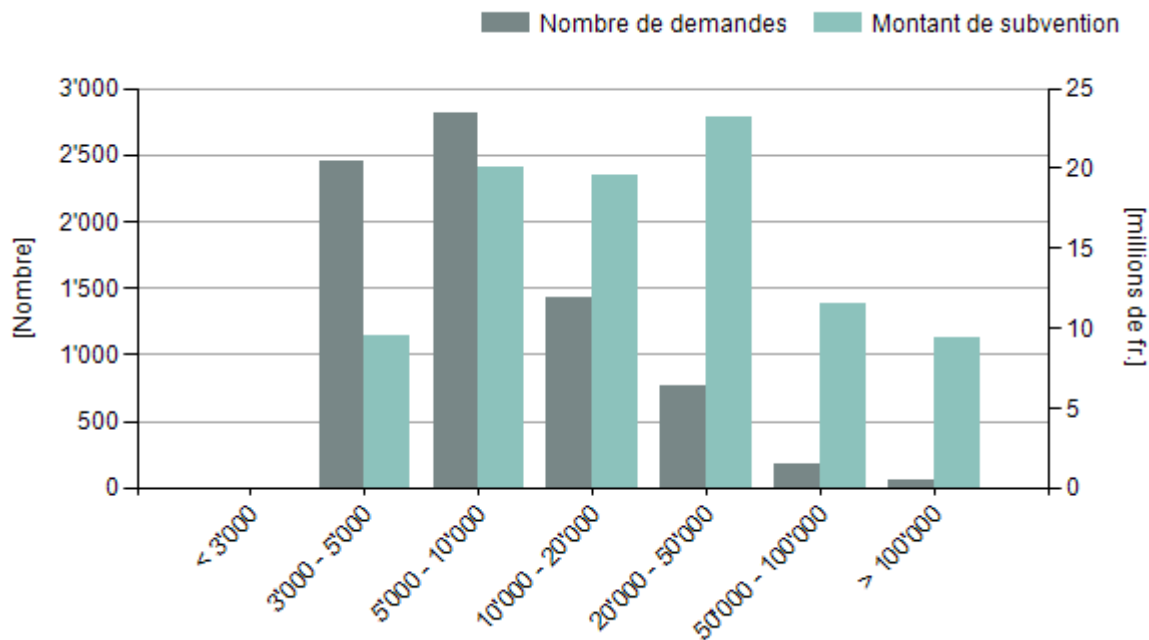
Les assainissements portant sur plusieurs éléments de construction sont fondamentalement souhaitables d'un point de vue énergétique, puisqu'ils présentent généralement une surface d'assainissement plus grande qu'un élément de construction isolé et qu'ils permettent de ce fait une économie plus importante d'énergie, resp. de CO₂. Les demandes portant sur plusieurs éléments de construction sont en forte augmentation depuis le début du programme. Par comparaison avec l'année précédente, leur nombre a toutefois peu changé en 2016.

En ce qui concerne les éléments de construction isolés, la situation n'a guère changé par rapport à l'année précédente.

Versements par tranche de subvention

Année 2016, Suisse

Montants de subvention par tranche de subvention et nombre de demandes correspondant.



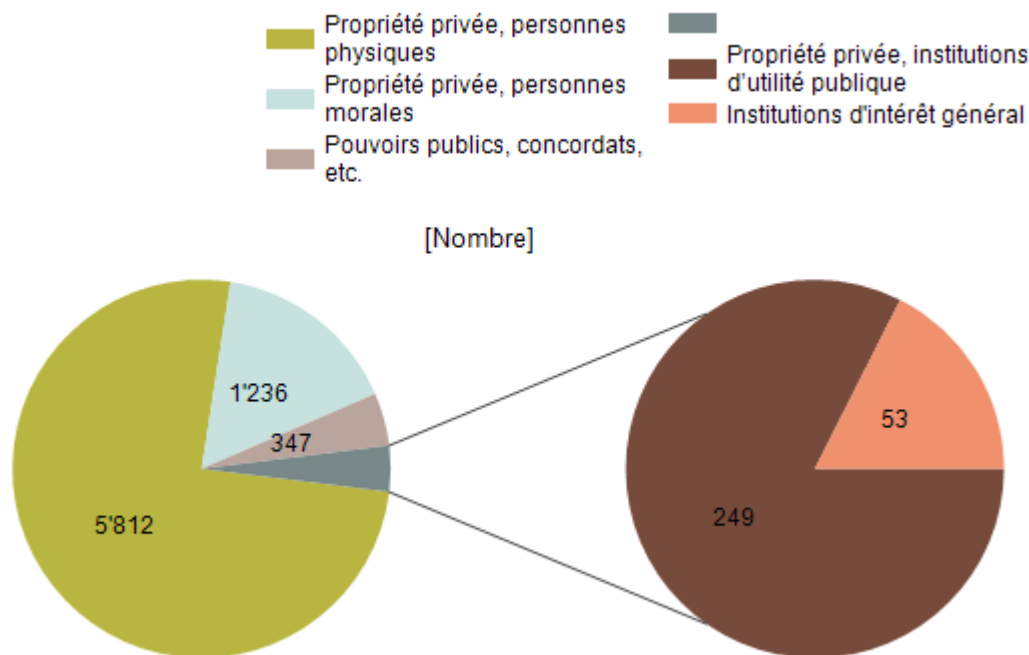
Tranche de subvention	Nombre de demandes	%	Montant de subvention, en millions de fr.	%
< 3'000	0	0.0	0.00	0
3'000 - 5'000	2'454	31.9	9.55	10.2
5'000 - 10'000	2'811	36.5	20.01	21.5
10'000 - 20'000	1'430	18.6	19.50	20.9
20'000 - 50'000	770	10.0	23.21	24.9
50'000 - 100'000	172	2.2	11.55	12.4
> 100'000	60	0.8	9.41	10.1
Total	7'697	100.0	93.23	100.0

Depuis l'ajustement du montant minimal de subvention de 1'000 à 3'000 francs en avril 2011, le nombre de petites demandes donnant lieu à des versements inférieurs à 3'000 francs n'a cessé de diminuer. En 2016, il n'y a eu de ce fait plus aucun versement de subvention inférieur à 3'000 francs. La répartition proportionnelle du nombre des demandes dans les différentes tranches a été similaire à celle de l'année précédente.

87 % des demandes versées présentent un montant de subvention entre 3'000 et 20'000 francs. Ces demandes ont constitué 52 % du total des subventions de l'année 2016. Les demandes avec un montant de subvention supérieur à 100'000 francs représentent certes moins de 1 % de l'ensemble des demandes, mais constituent près de 10 % du montant des subventions versées. Comparativement à l'année précédente, on constate à nouveau qu'un nombre un peu plus élevé de très grosses demandes a été clôturé.

Versements par type de propriétaire

Année 2016, Suisse



Type de propriétaire	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Propriété privée, personnes physiques	5'812	75.5	8'233
Propriété privée, personnes morales	1'236	16.1	24'527
Propriété privée, institutions d'utilité publique	249	3.2	20'541
Pouvoirs publics, concordats, etc.	347	4.5	25'251
Institutions d'intérêt général	53	0.7	22'403
Total	7'697	100.0	12'112

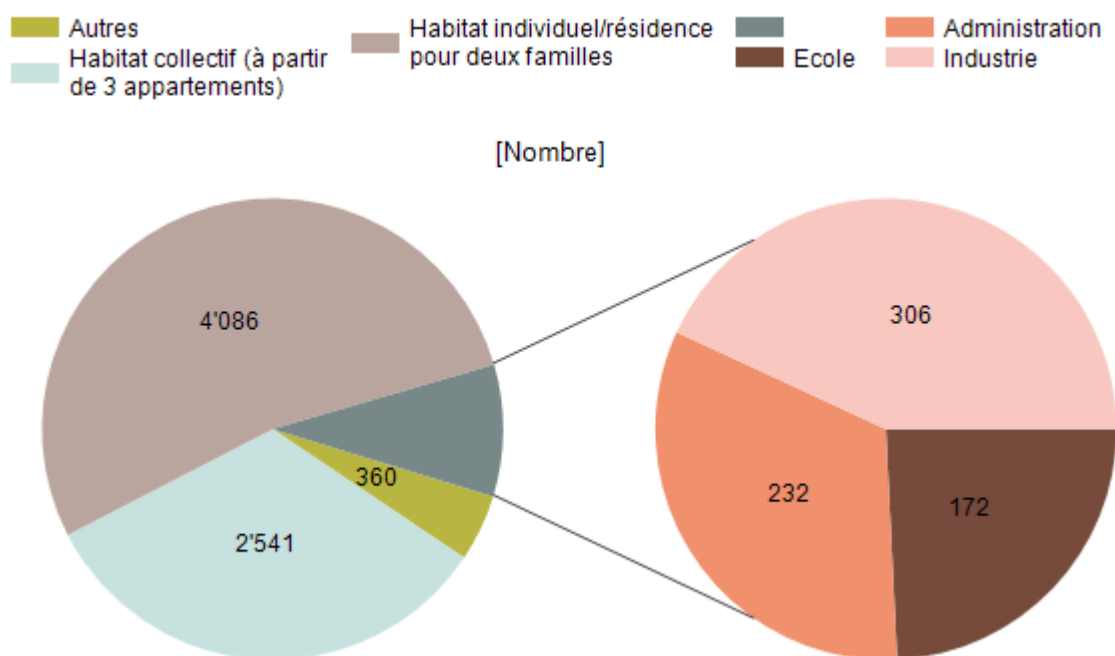
Les bâtiments détenus à titre privé par des personnes physiques ont représenté environ les trois quarts des demandes en 2016. Pour cette catégorie de demandes, le montant moyen de subvention par demande d'environ 8'200 francs s'est avéré nettement inférieur à celui des demandes concernant des personnes morales (p. ex. entreprises, sociétés immobilières ou caisses de pension). C'est pourquoi les projets de personnes physiques n'ont constitué qu'un peu plus de la moitié des subventions versées, malgré les nombreuses demandes.

La répartition par type de propriétaires est restée pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente.

Le montant moyen de subvention par demande pour des objets immobiliers qui sont la propriété privée de personnes morales a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et il est environ trois fois plus élevé pour les personnes physiques.

Versements par type d'utilisation

Année 2016, Suisse : La catégorie «Autres» regroupe les locaux de réunion, les hôpitaux, les restaurants, les dépôts, les salles de sport et les piscines couvertes.



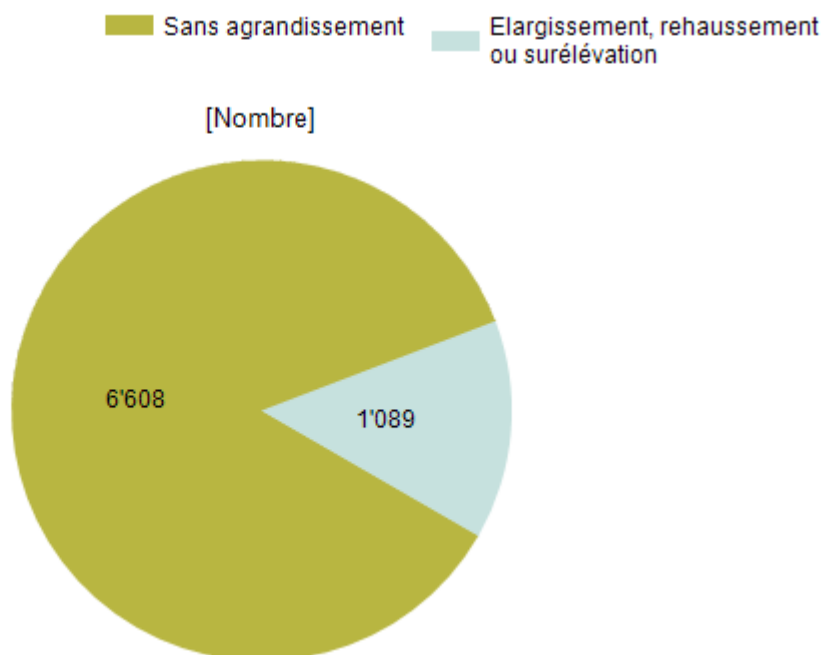
Type d'utilisation	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Autres	360	4.7	21'617
Habitat collectif (à partir de 3 appartements)	2'541	33.0	16'030
Habitat individuel/résidence pour deux familles	4'086	53.1	6'225
Ecole	172	2.2	27'362
Administration	232	3.0	24'929
Industrie	306	4.0	28'722
Total	7'697	100.0	12'112

Comme les années précédentes, la majeure partie des demandes versées (86 %) concernaient des maisons pour une ou deux familles et des immeubles d'habitation. Les parts du nombre de demandes en fonction des types d'utilisation sont restées plus ou moins stables comparativement à celles de l'année précédente. On note une légère augmentation pour la catégorie « Autres » au détriment de l'industrie. La catégorie « Autres » regroupe les locaux de réunion, les hôpitaux, les restaurants, les dépôts, les salles de sport et les piscines couvertes.

Le montant moyen de subvention demandé pour les maisons d'habitation a comme pour l'année précédente été nettement plus bas que pour les autres types d'utilisation. Les assainissements de bâtiments industriels et scolaires ont présenté le montant moyen de subvention le plus élevé. Le montant moyen de subvention pour les écoles et dans la catégorie « Autres » a diminué d'environ 1'000 francs. Pour les immeubles d'habitation, il a augmenté d'environ 500 francs. Les autres chiffres sont restés majoritairement constants.

Versements par agrandissement de la surface habitable

Année 2016, Suisse



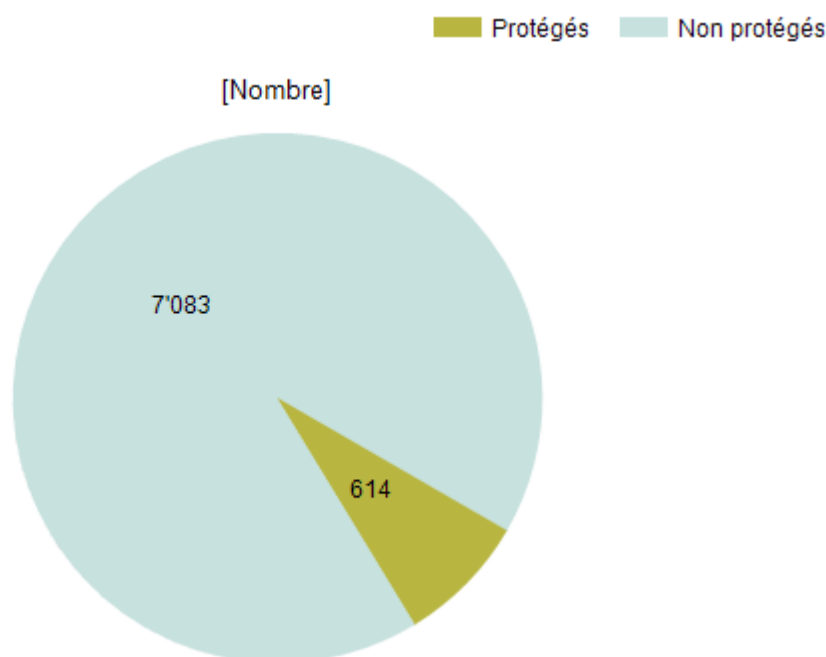
Agrandissement de la surface habitable	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Sans agrandissement	6'608	85,9	12'178
Élargissement, rehaussement ou surélévation	1'089	14,1	11'718
Total	7'697	100,0	12'112

Cette évaluation montre dans combien de projets d'assainissement un agrandissement du volume du bâtiment, à savoir un élargissement, un rehaussement ou une surélévation, a été réalisé. L'isolation de ces nouvelles parties de bâtiment n'est pas subventionnée par Le Programme Bâtiments, car celles-ci doivent généralement satisfaire aux exigences très strictes en matière de nouvelle construction.

Plus de 86 % des projets d'assainissement déposés ne donnent pas lieu à une augmentation du volume du bâtiment. Cette proportion est restée stable comparativement à l'année précédente.

Versements par bâtiment et élément de construction protégés et non protégés

Année 2016, Suisse



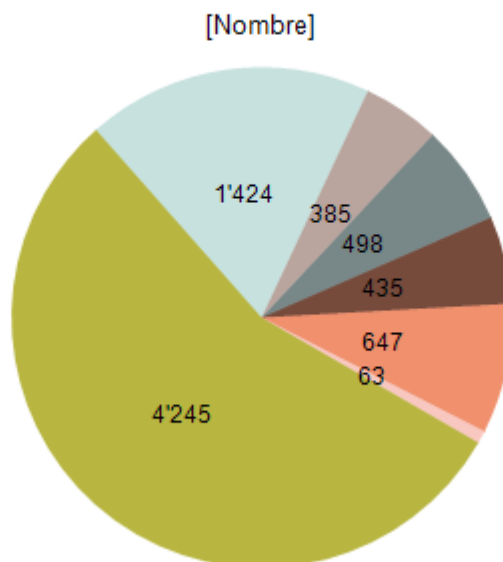
Bâtiments et éléments de construction protégés et non protégés	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Protégés	614	8.0	11'659
Non protégés	7'083	92.0	12'152
Total	7'697	100.0	12'112

Les bâtiments et les éléments de construction sont considérés comme protégés lorsqu'ils figurent dans un inventaire fédéral, cantonal ou communal et y sont enregistrés en tant qu'objets d'importance « nationale » ou « régionale » ou sont déclarés protégés par une autorité. Dans ces cas-là, si un justificatif atteste que les valeurs U prescrites ne sont pas atteignables, des allègements peuvent être accordés. Le graphique montre tous les requérants qui classent leur bâtiment comme protégé, indépendamment du fait qu'ils aient demandé ou qu'on leur ait octroyé des allègements pour cette raison.

La proportion de bâtiments et éléments de construction protégés se situait ces dernières années entre 6,5 et 8,5 %. En 2016, cela représentait 8 % de toutes les demandes. Le montant moyen de subvention accordé pour les bâtiments et éléments de construction protégés a été plus bas dans les années passées que pour ceux qui ne sont pas protégés, à l'exception de 2014, où les montants de subvention ont été pour ainsi dire équivalents. En 2016, le montant moyen de subvention pour les bâtiments protégés était inférieur d'environ 500 francs par rapport à celui pour les bâtiments non protégés.

Versements par agent énergétique

Année 2016, Suisse



Agent énergétique	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Mazout	4'245	55.2	12'352
Gaz	1'424	18.5	13'903
Pompe à chaleur	385	5.0	7'643
Chauffage électrique	498	6.5	6'968
Chauffage à distance/de proximité	435	5.7	19'526
Chauffage au bois	647	8.4	8'496
Autres	63	0.8	9'404
Total	7'697	100.0	12'112

Comme au cours des cinq dernières années, environ trois quarts des demandes concernaient des assainissements de bâtiments dont le chauffage provenait de sources d'énergies fossiles (mazout, gaz). C'est pour ce type de bâtiments que la réduction d'émissions de CO₂ par kilowattheure économisé est la plus grande. Comparativement à l'année précédente, on constate en 2016 une légère transition du mazout vers le gaz. Les assainissements pour les bâtiments avec chauffage au bois étaient un peu moins fréquents en 2016 comparativement à 2015. Mais au total, la répartition des demandes en fonction des sources d'énergie est restée très stable par comparaison avec celle de l'année précédente.

La répartition des sources d'énergie se distingue de la moyenne suisse. En Suisse, environ 63 % de tous les bâtiments étaient chauffés au mazout ou au gaz en 2015, cette proportion se situait autour de 74% pour les demandes. Par contre, avec 12 %, la proportion de pompes à chaleur était deux fois plus élevée que pour les demandes dont les subventions ont déjà été versées. L'une des raisons en est que les bâtiments doivent avoir été construits avant 2000 pour obtenir une subvention. La proportion de pompes à chaleur se situe largement au-dessus de la moyenne dans les bâtiments érigés depuis 2000.